

Séance du **2 février 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue Jean - Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface (2022/P33)

Rapport : M. Pierre Butty

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 33/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le projet d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau et de sa piétonnisation en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du **2 février 2023**.

Adopté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 3 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY		
le Président		la Secrétaire
		
Guillaume Pilloud		Carole Dind